

l'attitude adoptée par le Conseil économique du Canada à l'occasion de sa troisième étude annuelle. Je le répète, le professeur Eastman a vivement reproché au Conseil d'avoir encouragé le gouvernement à accélérer l'immigration des travailleurs spécialisés durant des périodes de pénurie, en guise de programmes de complément de la main-d'œuvre nationale et d'adaptation. Il a déclaré:

Cette ligne de conduite a émoussé les stimulants qu'aurait la main-d'œuvre à s'engager dans un secteur industriel ou à acquérir des connaissances données, puisque des substituts étrangers s'offrent lorsque l'acquisition de cette compétence ou de ces qualités devient relativement avantageuse. Elle réduit également la nécessité de placements publics pour la formation nécessaire et elle diminue ou élimine ainsi la possibilité que la main-d'œuvre locale pourrait avoir d'acquérir la compétence en cause ou de toucher un revenu relativement plus élevé.

Cette politique d'immigration, appliquée au Canada sur une grande échelle, ne s'est pas bornée à remédier à une pénurie, mais a eu des répercussions fort vastes. On pourrait soutenir avec raison qu'elle a sensiblement influé sur les chances et les conditions d'intégration de certains jeunes Canadiens dans l'effectif du travail. On ne devrait pas, sous prétexte de dégager des goulots d'étranglement, et avant d'avoir vraiment approfondi l'affaire, favoriser une politique d'immigration comme celle-là, qui tend à réduire les chances.

Je voudrais signaler également l'article publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui sous le titre «Le projet du centenaire mobilisera des milliers de personnes pour les programmes d'aide à l'étranger». Voici le premier paragraphe:

On songe à entreprendre deux nouveaux projets du centenaire en vue de mobiliser des milliers de Canadiens dans le cadre des programmes d'aide à l'étranger.

Je ne dis pas que je m'oppose aux politiques actuelles du gouvernement, mais le paradoxe, c'est que d'une part, l'entrée au Canada de travailleurs qualifiés et autres—sauf erreur, ils doivent notamment être qualifiés ou avoir atteint un certain niveau de préparation de façon à pouvoir s'intégrer dans l'économie canadienne—tandis que d'autre part, des Canadiens seront assignés à des postes à l'étranger, pour aider d'autres pays. C'est une situation pour le moins paradoxale. J'espère que l'on tiendra compte des propos du professeur Eastman et que l'on songera sérieusement à surmonter quelques-uns de ces problèmes et à les résoudre dans l'intérêt et pour le bien du pays.

On pourrait controverser un autre aspect de la politique d'immigration. Je songe à l'état actuel de l'agriculture. Ceux qui s'adonnent à cette industrie semblent incapables d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire, surtout en pério-

des d'emploi saisonnier. Nous savons tous que ces deux ou trois dernières années il a été particulièrement ardu d'obtenir suffisamment d'employés saisonniers pour satisfaire aux besoins de l'industrie agricole. Je sais que le ministère de l'Immigration prend des dispositions pour en faire entrer au pays, mais, par contre, il doit ensuite veiller à ce qu'ils soient renvoyés d'où ils sont venus. Je crois qu'en remaniant la politique d'immigration il serait possible de faire venir ici ceux qui s'adaptent aux exigences de notre économie agricole et peut-être d'éliminer les difficultés que nous suscite l'emploi saisonnier.

Bien entendu, le bill dont nous sommes saisis se rapporte particulièrement à l'établissement d'une commission d'appel. Les leçons du passé, en matière d'immigration, font ressortir la nécessité d'un organisme quelconque qui y ferait intervenir la chaleur humaine et la compréhension, choses qui depuis longtemps, n'étaient pas très apparentes dans l'activité du ministère.

En présentant ce bill hier soir, le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a assez bien précisé dans quelles conditions fonctionnera cette commission d'appel. Il a indiqué les divers domaines de son activité future, la latitude qui lui sera laissée dans l'audition des appels et le genre d'appels qu'elle pourra entendre. A mon sens, il est d'autres domaines qui méritent d'être examinés. Je songe aux personnes qui ont demandé d'entrer au Canada et au sujet desquelles les formalités semblent tellement se prolonger que les intéressés se demandent s'ils auront jamais l'occasion de venir au Canada. On devrait trouver moyen de s'occuper des demandes le plus rapidement possible afin que les requérants sachent s'ils doivent ou non dresser des plans pour aller habiter et entreprendre une nouvelle vie dans cette terre de promesses et de défis.

● (4.20 p.m.)

Il a été question aujourd'hui de ceux à qui on a refusé la permission d'entrer au Canada et qui se demandent pourquoi. Certains doivent se trouver dans une situation psychologique très difficile. Ils ont fait une demande qui, pour une raison quelconque, a été rejetée. Cette raison, semble-t-il, on ne la leur indique pas. Immédiatement, ils se demandent ce qui a été dit sur leur compte ou ce qui se passe. Il importe au plus haut point que les refusés sachent exactement pourquoi et dans quelles conditions leur demande a été rejetée.